

L'an deux mil treize, le jeudi 25 avril, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 avril 2013.

Etaient présents : Mr MARDELÉ, Mme CORMIER, Mr MORIN, Mme LECHAT, Mr NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAIS, Mrs COIGNARD, MAIGNAN, Mme OZILLE, Mrs PELLOQUIN, BARBÉ, Mme ROYO, Mr BRAULT, RODALLEC, GUYARD, FERRON, Mme EVRARD, Mr CHAMBRIER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur POISSON pouvoir à Madame CORMIER  
Madame LUCAS pouvoir à Monsieur MARDELÉ  
Madame RONDEAU pouvoir à Madame LE TOHIC  
Monsieur GÉRAULT pouvoir à Monsieur CHAMBRIER  
Madame MILLE pouvoir à Madame EVRARD  
Madame TOURTELIER pouvoir à Monsieur FERRON

**Absents non excusés :**

Madame BOURNICHE  
Monsieur SOCKALINGUM

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 27**

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur GUYARD, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/04/01

**OBJET : Fonction publique : Personnels contractuels  
CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE : CONVENTION POUR  
L'ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES**

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Par délibération du 26 février 2013, le Conseil Municipal a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi introduit par la loi du 12 mars 2012.

Le Centre de Gestion de la Mayenne se propose d'organiser les sélections professionnelles et une convention régira les modalités administratives et financières entre la collectivité et le CDG 53.

Il est décidé, à l'unanimité :

- de confier au Centre de Gestion de la Mayenne l'organisation des sélections professionnelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Mayenne.

Pour extrait conforme,  
Le 26 avril 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130425-D20130401-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013

Publication : 26/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation